

# REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL

↪ **Jeudi 18 juin 2015**

<b>C.G.T.</b>	
<p><b><u>1/Service Social</u></b></p> <p>Nous avons appris qu'un audit interne avait été réalisé auprès des assistants sociaux afin de mesurer leurs charges de travail, que cet audit interne n'aurait pas permis d'établir une évaluation précise et qu'ainsi , une "comptabilité analytique" réalisée par les assistants sociaux serait demandée sur une base du Service Social.</p> <p>Nous sommes très surpris de cette démarche. En effet, elle n'a pas été partagée avec le personnel du Service Social et, de fait, elle crée de l'inquiétude et de la suspicion, le personnel s'interrogeant sur les motifs de cet audit. Pourquoi a-t-il été initié et par qui?</p> <p>Quels en sont les résultats?</p> <p>Quelle méthodologie a été employée?</p> <p>Pourquoi la Direction a-t-elle sélectionné une seule base du Service Sociale et quels étaient les critères de sélection?</p> <p>Pourquoi la Direction n'a-t-elle pas informé le personnel lors de la réunion régional du Service Social?</p>	<p><b>1 – Cette démarche ne s'inscrit aucunement dans une approche de comptabilité analytique.</b></p> <p><b>La Direction de Branche a d'ailleurs rappelé, lors de la journée du 31 mars, que les équipes Rhône-Alpes ont un bon niveau d'accompagnements sociaux, à poursuivre.</b></p> <p><b>L'expérimentation dont il est fait référence s'inscrit dans le cadre du plan d'actions suite aux audits initiés par la DPMR dans le cadre du Système de Pilotage Intégré. Les auditeurs avaient noté qu'il était difficile d'appréhender l'activité globale d'un assistant de service social.</b></p> <p><b>La Direction de Branche, pour valoriser l'activité des AS a proposé de mener un test auprès d'équipes volontaires pour qualifier sur plusieurs jours l'ensemble des activités.</b></p> <p><b>Ce test n'a pas d'autre objectif que cette mise en lumière d'une activité diversifiée qu'un partenaire extérieur peut difficilement appréhender. Le département choisi s'est porté volontaire (encadrement).</b></p>

## 2/ STARH

Plusieurs agents ont pris des congés sur la fin de l'exercice en avril et mai en se fiant au reliquat figurant dans l'outil STARH. Ils ont du régulariser car ils avaient finalement pris trop de jours au regard de leur droit.

Ce problème étant récurrent, l'outil n'est donc pas fiable.

Il est source de difficultés pour les agents qui doivent finalement tenir eux même un décompte annuel au risque d'avoir à régulariser en sans solde en cas d'erreur. Il induit des charges de travail pour le personnel de la DIRESS en termes de régularisations. Pourtant, l'outil devrait en toute logique produire des gains de productivité.

Il n'est techniquement pas au point pour faire des mises à jour automatiques qui permettent de consulter sa situation en temps réel.

De plus, les effectifs du service du personnel sont très insuffisants au regard de l'imperfection technique de l'outil et donc de toutes les tâches générées par la gestion des agents, sachant qu'une partie de celles-ci a pourtant été transférées sur les services (gestions des absences, etc).

La direction peut-elle nous dire si les prochaines versions de STARH apporteront une amélioration sensible à son fonctionnement ?

Quelle solution la direction pourrait elle apporter pour que les agents aient un décompte de leurs congés juste à fin avril et éviter des situations de sans soldes au pire et d'anticipation sur les congés annuels de l'exercice suivant au mieux ?

## 3/Agence de St Etienne

La Direction peut-elle nous dire si un agent du patrimoine s'est rendu comme prévu à St Etienne pour contrôler la sécurité de la boîte aux lettres ?

Si oui, cette boîte a-t-elle été remise en conformité pour assurer de la confidentialité et de la sécurité pour les assurés sociaux ? Dans la négative dans quel délai sera effectuée cette opération ?

**2 – Concernant STARH, la problématique ne vient pas du calcul par le progiciel mais plutôt d'une anticipation des RTT qui sont susceptibles d'être réduits en cas d'absence de l'agent.**

**La Direction rappelle à cet égard les termes de l'article 5/3 de l'ARTT selon lesquels :**

Pour chaque période de quatre mois, les jours de repos RTT pourront être pris par anticipation, étant précisé que, si au cours de la période considérée, des absences non assimilées à du Temps de Travail effectif ne permettent pas d'acquérir le nombre de jours de repos déjà pris, une régularisation sur les congés annuels interviendra avec l'accord du salarié ; à défaut, ces jours seront considérés comme sans solde.

**S'agissant des CA : il n'y a pas de blocage sur le nombre de jours de CA qu'un agent peut planifier, il peut se retrouver ainsi avec un solde négatif, ce solde négatif est toutefois visible par l'agent au moment où il les planifie.**

**S'agissant de la question sur les versions prochaines de STARH, la Direction ne dispose pas d'élément d'information à ce jour.**

**3 – La boîte aux lettres a été contrôlée par le service du patrimoine.**

**Il s'avère en effet que la partie haute de la boîte est accessible, et ne permet pas d'assurer la confidentialité.**

**Cette boîte aux lettres va donc être remplacée prochainement.**

<p><b><u>4/ Note d'instruction relative au traitement des dossiers d'un salarié, d'un membre de sa famille ou d'une relation personnelle</u></b></p> <p>La Direction a répondu le mois dernier qu'il n'était pas envisageable de diffuser cette note auprès des administrateurs qui n'ont pas compétence en matière d'organisation des services et qu'une publication dans le portail sera faite afin d'informer les agents de la CARSAT.</p> <p>La Direction précise aussi que la note s'applique à tous les salariés. On en déduit qu'elle s'applique aussi à la hiérarchie, quel que soit son niveau. Ainsi lorsqu'un agent, cadre ou non, souhaitera demander, apporter ou recueillir des renseignements sur un dossier entrant dans le cadre de la note et qui n'est pas le sien, il devra fournir ce mandat.</p> <p>Sera-t-il pris en compte dans le BSP ou la Direction a-t-elle réfléchi à une autre solution afin que ce document puisse être visualisé si besoin ?</p> <p>En effet, c'est une pièce qui permet de valider à la fois la démarche du demandeur et de la réponse de celui qu'on questionne.</p> <p>Que répond la Direction ?</p>	<p><b>4 – La Direction indique que les règles édictées sont applicables à l'ensemble du personnel, cadres et agents. Il est précisé par ailleurs qu'une procédure existe pour les personnes titulaires d'un mandat, pièce archivée au dossier avec tous les justificatifs.</b></p>
<p><b><u>5/ DSI: remplacement de poste</u></b></p> <p>Une personne de la DSI du service Développement quitte ce service pour un départ dans un autre organisme social.</p> <p>Quand paraîtra l'appel de candidature pour le remplacer ? Ce remplacement se fera-t-il sur le même secteur? Sur quelle grille ?</p>	<p><b>5 – Les postes informatiques de la DSI sont confrontés à la double contrainte des effectifs cible globaux et les orientations DSI nationale pour réaffectation des postes suite à départ.</b></p> <p><b>La CARSAT est actuellement en discussion avec la DSI Nationale à ce sujet.</b></p>
<p><b><u>6 /Informatique Régionale</u></b></p> <p>Des agents du service Développement de la DSI (Informatique Régionale) travaillent sur des projets nationaux dénommés « projets CNPI ».</p> <p>Les personnes affectées à ces tâches ne le sont pas nommément, mais font partie d'un pool d'agents dédiés à des missions nationales.</p> <p>Il semblerait que, désormais, ces personnes soient désignées effectivement.</p> <p>La Direction nous confirme-t-elle cette information?</p>	<p><b>6 – La direction confirme que la mutualisation entre équipes région et national reste de mise et que toute personne est susceptible de travailler sur l'une ou l'autre des activités.</b></p>

### **7) DSI /Poste de chef de projet**

En ce qui concerne le recrutement pour le poste de Chef de Projet (Niveau VI Informatique), où en est la procédure à ce jour ?

Combien de candidats ont postulé ?

Combien ont été auditionnés ? Une personne a-t-elle été retenue ?

**7 – 3 candidats externes (H) ont été reçus, les candidats internes ont également été reçus, la décision de recrutement sera prise prochainement.**

### **8) Recrutements CDI et CDD**

Face à la gravité de la situation dans la branche Retraite provoquant un vif mécontentement chez les assurés sociaux et une mobilisation déterminée et durable (plus de deux ans et demi de conflit à ce jour) des techniciens conseils retraite et des techniciens carrière de la CARSAT-RA (et des autres CARSAT), la direction a dû demander des moyens supplémentaires à la CNAV. Celle-ci a été conduite à attribuer 17 CDI pour les services « retraite » et « carrière et déclaration », fondée sur l'anticipation des départs en retraite 2015/2016.

De plus, 10 CDD seront recrutés pour la Plateforme Téléphonique, 2 pour le contrôle et 1 pour l'enregistrement et la numérisation des dossiers carrière, soit 13 CDD au total.

La Direction peut-elle nous dire à quelle date auront lieu les recrutements en CDI et en CDD? Des appels de candidatures ont été lancés les 19 et 20 mai dans l'organisme pour des postes de techniciens conseils retraite, est ce en raison de ces recrutements?? Sinon, est ce indépendant de ces recrutements ?

L'appel de candidature du 19 mai pour le pôle international ne mentionne pas le nombre de techniciens recherchés, peut-on nous apporter cette précision?

Quand seront lancés les appels de candidature « Carrière » et pour combien de postes?

Quand commenceront les formations de techniciens conseils retraite et techniciens carrière?

Pour quelle durée de contrat sont embauchés les CDD ? Quand commencera leur formation et quelle sera sa durée ?

La Direction peut-elle nous préciser la répartition des agents en CDI octroyés en anticipé dans les services?

**8 – Les recrutements en CDI seront réalisés pour le 1er septembre 2015. Des appels à candidatures ont été effectivement lancés pour pourvoir les postes de technicien conseil retraite au Pôle International et dans les agences retraite.**

**Cinq postes sont à pourvoir au Pôle International.**

**Les nouveaux embauchés seront formés à PASS et à PREM'SS du 2 septembre au 6 octobre 2015 inclus puis suivront la formation D'FI Retraite.**

**Les recrutements en CDDTF d'une durée de 5 mois et demi seront réalisés début juillet. Les télé-conseillers recrutés bénéficieront de la formation adéquate afin de leur permettre d'être très rapidement opérationnels.**

**Les opérations de recrutement ont débuté. Les candidatures internes sont examinées prioritairement. De fait, la répartition des affectations dans les services sera connue ultérieurement.**

**Il n'est pas prévu de recruter des Techniciens Carrière, compte tenu de la formation en cours des Techniciens Données Sociales qui rejoindront ce secteur dans le cadre du projet NouMé'A.**

### **9/Appels de candidature techniciens conseil retraite**

A la fin des appels de candidatures, la Direction indique qu'en cas d'échec à l'issue du dispositif de formation, le candidat ne pourra pas être maintenu dans son poste.

Nous rappelons à la Direction qu'elle avait pris l'engagement, devant le Comité d'Entreprise, d'affecter en Carrière un agent qui aurait échoué à l'issue de la formation.

Compte tenu de l'entorse grave de conséquence fait par la Direction à cet engagement en début d'année pour un agent dans cette situation, nous souhaitons savoir si elle continue sur cette voie où si elle a décidé de revenir à une position plus conforme au respect des engagements pris devant les Instances Représentatives du Personnel et aux intérêts des salariés.

Que répond la Direction ?

**9 – Cette information a été rajoutée sur les derniers appels à candidature dans la mesure où des contrats de professionnalisation dans le cadre de recrutements extérieurs vont pouvoir être réalisés pour la première fois après qu'une consultation du CE ait été organisée en juillet prochain.**

**Cette phrase n'a pas d'autre objectif que de préciser sans ambiguïté que l'affectation sur un poste de TCR nécessite la réussite à la certification.**

**Ceci étant précisé, il apparaît aujourd'hui que l'affectation systématique à la carrière d'un agent qui ne réussirait pas la formation ou la période d'observation ne correspond plus aux besoins de l'entreprise. En conséquence, une nouvelle consultation du CE sera organisée en septembre prochain à cet égard.**

### **10/ Service Social**

Trois appels de candidatures sont parus les 12 et 13 mai 2015 dont deux pour des postes d'assistants sociaux et un pour un poste d'adjoint de Service Social.

Il faut savoir que les assistants sociaux sont recrutés uniquement sur la base de leur diplôme d'état d'assistant de Service Social.

Or sur ces 3 appels, les diplômes exigés étaient celui d'assistant social ou le diplôme d'état de conseiller en économie Sociale et familiale, qui n'est pas un diplôme d'assistant social !

A la lecture de cet appel, un délégué du personnel CGT a immédiatement appelé la direction pour contester ce critère de recrutement contraire aux conditions requises pour exercer un emploi d'assistant social au Service Social.

La Direction a donc effectué un « annule et remplace » pour les trois postes d'assistants sociaux pour revenir à l'exigence du seul diplôme d'assistant social, mais pour le poste d'adjoint elle a rajouté la mention «ou diplôme équivalent ».

La Direction peut-elle nous dire ce qu'elle entend par « diplôme équivalent » puisque le diplôme d'assistant social est un diplôme spécifique qui n'a pas d'équivalent?

**10 – La Direction confirme que pour le recrutement d'un(e) assistant de service social, le diplôme requis ne peut être que le diplôme d'état d'assistant de service social conformément à l'article L 411-1 du Code de l'action sociale et des familles.**

**Une telle obligation n'existe en revanche pas pour les postes de responsable ou responsable adjoint du service social au regard de la législation.**

**C'est pourquoi pour le poste de responsable adjoint de Grenoble, il a été accepté d'élargir la liste des diplômes requis. Il convient d'entendre le terme « équivalent » dans le domaine social.**

**En l'espèce, la personne retenue sur le poste est titulaire d'un diplôme d'état de conseillère en économie sociale et familiale et bénéficie d'une expérience en management.**

### **11/ Service d'Ecoute et d'Accompagnement Psychologique**

La Direction a communiqué, notamment dans le portail, un numéro de téléphone accessible 24h/24 et 7j/7 pour les agents qui auraient besoin d'une écoute dans ses moments difficiles, professionnels ou personnels afin de les informer, les orienter ou les accompagner vers des solutions appropriées à leur situation. Des agents ont attiré notre attention sur le fait que ce service n'était pas accessible des téléphones actuellement installés dans les services de la CARSAT. Peut-être que le fait qu'il commence par 0800 en est la cause. La Direction peut elle vérifier cette information dans les services au siège comme dans les sites extérieurs ? Et si cette information est confirmée, que compte-t-elle faire dans les délais les plus courts ?

**11 – La Direction précise que des tests ont été réalisés tant au siège qu'en service extérieur, il en ressort que le numéro de Pros Consult (0805 232 388) est tout à fait accessible.**

**Comme pour tout autre appel externe, il convient néanmoins de composer le 0 puis le numéro externe.**

### **12/ Réunions d'Information Retraite**

Il a été porté à notre connaissance que des entreprises demandent à la CARSAT que les conseillers retraite n'abordent pas tous les thèmes prévus dans ces réunions avec les salariés des entreprises bénéficiaires de ce service. En effet, certains sujets sont parfois ciblés par l'employeur tandis que d'autres, qui n'offrent pas d'intérêts, toujours selon l'employeur, ne devraient pas être abordés. Ce droit à l'information, très important dans un contexte législatif en constante évolution, est un service rendu par la CARSAT **aux salariés** et il n'est pas normal que les employeurs réduisent ce droit selon leur convenance. Aussi nous demandons à la Direction de défendre le travail du conseiller retraite en ne permettant pas la possibilité de choisir ses thèmes à l'employeur. Que répond la Direction ?

**12 – La Direction précise que le contenu de la RIR peut être adapté aux spécificités de l'entreprise et à son contexte économique, mais que dans tous les cas l'intégralité des droits et dispositifs est présentée aux salariés.**

### **13/DSI**

Une réorganisation a été annoncée aux agents de la DSI depuis plusieurs mois déjà. Elle devait être présentée en juin 2015. Qu'en est-il ? Cette attente, doublée de la sensation désagréable que rien ne peut être dit à ce sujet, est pénible pour bien des agents dont la motivation est déjà soumise à rude épreuve en cette période de réduction de moyens, d'organisations dont la lourdeur n'a d'équivalent que le manque de transparence, du sentiment de toujours devoir subir sans réellement être consultés. Quelles actions compte entreprendre la direction pour tenir compte de cet état de fait ?

**13 – Comme cela a été explicité en réunion de manager et répercuté dans les équipes les étapes suivantes sont en cours de réalisation ou de planification :**

**1 - note d'orientation de l'organisation**

**2 - réflexion de scénarios organisationnels avec les managers**

**3 - partage et ajustement avec les collaborateurs sur les scénarios retenus**

**Présentation orientations et scénarios à tous à la fin du mois de juin**

**Groupes de travail ciblés par pôle entre managers et représentation des collaborateurs à la suite du 26 avec démarrage 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet**



<p><b>C.F.D.T.</b></p>	
<p><b>A - APPELS DE POSTES</b></p> <p>Nous souhaiterions savoir pour les postes suivants : Combien de candidats ont postulé en interne et en externe, en distinguant les hommes et les femmes ? Combien ont été reçus ? Si la Direction de la Branche a transmis sa ou ses propositions à la Direction Générale ? Si la décision est prise par le Directeur Général, la date d'affectation et si le candidat retenu est un homme ou une femme ?</p> <p>Nous demandons à la Direction de nous préciser la date effective de prise de poste du candidat retenu ?</p>	
<p>1. <u>Appel de candidature interne 21/2014 et 54/2014 et 8/2015 du 23/03/2015 et 20/2015 du 13/05/2015 – Un (e) Responsable Adjointe de Service Social – La Direction de la Santé Au Travail et de l'Accompagnement Social (DSATAS) – Service Social –Echelon local de Service Social de l'Isère Poste définitivement vacant – Niveau 6 – Coeff. 315/512 – A pourvoir immédiatement – Date de Clôture le 22 Aout 2014 puis le 08/12/2014.</u></p> <p>Lors des DP du 19 février 2015 la Direction nous indiquait « Une candidature (externe) a été retenue par la Direction. La date de prise de fonction n'est pas connue à ce jour ». En mars la Direction précisait « la candidate retenue par la Direction (externe) s'est désistée. L'appel reste infructueux. Un appel à candidatures sera lancé prochainement »</p> <p>Le 23/03/2015 nouvel appel n° 8/2015, date de clôture avant le 07/04/2015, pour ce poste vacant depuis le 22/08/2014</p> <p>Lors des DP du 23 avril la Direction nous précisait « A ce jour, le Pôle Etude RH a réceptionné 26 candidatures dont 4 en institution (3F/1H) et 22 en externe (18F/4H). Les entretiens sont planifiés »</p> <p>Enfin le 13/05/2015 un nouvel appel portant le numéro 20/2015 est relancé pour ce poste.</p> <p>La Direction déclare « suite aux entretiens aucune candidature n'a pu être retenue. Cet appel a donc été déclaré infructueux. Un nouvel appel d'offre a été lancé sous le numéro 20/2015. Une seule candidature en interne (1F) a été réceptionnée à ce jour ».</p> <p>La Direction a-t-elle reçu d'autres candidatures ?  Pour quels motifs ce poste n'arrive-t-il pas à être pourvu ?  Qu'en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>1 - Une candidate de l'Institution a été retenue, la date de prise de fonctions au 14 septembre 2015 est à confirmer (contact avec l'organisme cédant).</b></p>

<p>2. <u>Appel de candidature Interne 09/2015 – Un(e) Chargé(e) de Recherche et d’Enquêtes H/F – La Direction de l’Action Sociale – Le Département Accompagnement de Projets et Relations Partenariales – Poste définitivement vacant - Niveau 5 B – Coeff. 285/477 - Statut cadre - A pouvoir immédiatement– Date de clôture le 05 mai 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « le 11 mai, les listes ont été transmises aux branches pour étude. Le pôle étude RH avait réceptionné 16 candidatures en interne (5H/11F) ».</p> <p>Qu’en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>2 – Dossier en attente de décision de recrutement.</b></p>
<p>3. <u>Appel de candidature Interne 10/2015 – Un Responsable H/F - La Direction de la Santé au Travail et de l’Accompagnement Sociale – La Sous Direction de la Tarification des Risques Professionnels – Poste définitivement vacant -Niveau 5 B – Coeff. 285/477 - Statut cadre - A pouvoir à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015 – Date de clôture le 05 mai 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « le 11 mai, les listes ont été transmises aux branches pour étude. Le pôle étude RH avait réceptionné 7 candidatures en interne (7F) ».</p> <p>Qu’en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>3 – La candidate interne retenue a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2015.</b></p>
<p>4. <u>Appel de candidature Interne 11/2015 – Un Responsable de l’Agence Retraite de Saint Etienne H/F - La Direction de l’Assurance Retraite – La Sous Direction des Retraites – Département Offre de Service en Proximité – Pôle Proximité 2 – Poste définitivement vacant Niveau 7 – Coeff. 360/587 - Statut cadre - A pouvoir à partir au 2 mai 2015 – Date de clôture le 05 mai 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « le 7 mai, les listes ont été transmises aux branches pour étude. Le pôle étude RH avait réceptionné 10 candidatures au total dont 3 en institution (1H/2F), 5 en externe (2H/3F) et 2 en interne (2F) ».</p> <p>Qu’en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>4 – Dossier en attente de décision de recrutement.</b></p>

<p>5. <u>Appel de candidature Interne 12/2015 – Un Responsable de l'Agence Retraite de Bourg en Bresse H/F - La Direction de l'Assurance Retraite – La Sous Direction des Retraites – Département Offre de Service en Proximité – Poste définitivement vacant- Pôle Proximité 2 – Niveau 7 – Coeff. 360/587 - Statut cadre - A pouvoir à partir au 1<sup>er</sup> juin 2015 – Date de clôture le 06 mai 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « le 7 mai, les listes ont été transmises aux branches pour étude. Le pôle étude RH avait réceptionné 17 candidatures au total dont 7 en institution (7F), 5 en externe (3H/2F) et 5 en interne (5F) ».</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>5 – Dossier en attente de décision de recrutement.</b></p>
<p>6. <u>Appel de candidature Interne 13/2015 – Un Chargé de Missions H/F - La Direction de l'Assurance Retraite – Département Qualité et Offre de Service Multi Canal – Pôle Production – Poste définitivement vacant- Niveau 5 B – Coeff. 285/477 - Statut cadre - A pouvoir immédiatement – Date de clôture le 11 mai 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « le 12 mai, les listes ont été transmises aux branches pour étude. Le pôle étude RH avait réceptionné 9 candidatures en interne (2H/7F) ».</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>6 – Le candidat interne retenu a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2015.</b></p>
<p>7. <u>Appel de candidature Interne 14/2015 – UCANSS N° 15928 -Un Expert Infrastructures Matériel Logiciel H/F - La Direction des Systèmes d'Information – Pôle Infrastructures – Poste définitivement vacant-Niveau 6 – Coeff. 397/672 - Statut cadre – Filière Technique - A pouvoir immédiatement – Date de clôture le 13 mai 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « A ce jour, le pôle étude RH a réceptionné 4 candidatures au total dont 1 en institution (1H), 1 en externe (1H) et 2 en interne (2H) ».</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>7 – 7 candidatures (H) réceptionnées : 2 internes + 1 institution + 4 externes</b></p> <p><b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>

<p>8. <u>Appel de candidature Interne 15/2015 – UCANSS N° 16001 - Un Gestion de production (très expérimenté) H/F - La Direction des Systèmes d'Information – département Production – Poste définitivement vacant- Niveau IVB – Coeff. 338/567 - Statut employé – A pouvoir immédiatement – Date de clôture le 19 mai 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « A ce jour, le pôle étude RH a réceptionné 13 candidatures en interne (13H) ».</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>8 – Le Pôle Etudes RH a réceptionné 46 candidatures au total : 1 candidature interne (H) et 45 candidatures externes (41 H et 4F). Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p>9. <u>Appel de candidature Interne 16/2015 – UCANSS N° 16046- Un Attaché (e) de Direction H/F - La Direction de l'Action Sociale – Poste définitivement vacant- Niveau 7 – Coeff. 360/587 – Filière Technique – A pouvoir immédiatement – Date de clôture le 28 mai 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « A ce jour, le pôle étude RH a réceptionné 9 candidatures au total dont 2 en institution (1F), 7 en externe (3H/4F)».</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>9 – Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p>10. <u>Appel de candidature Interne 17/2015 – Un Cadre Technique H/F - La Direction de la Relation Clients – département Juridique et Relation Clients Service Recours Amiables et Recouvrement – Poste définitivement vacant- Niveau 6 – Coeff. 315/512 - Statut cadre – A pouvoir immédiatement – Date de clôture le 29 mai 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « la réception des candidatures est en cours au pôle études RH ».</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>10 – Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p>11. <u>Appel de candidature Interne 18/2015 – UCANSS N° 16103 – Un (e) Assistant (e) de Service social H/F - La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Echelon local du Service Social de la Savoie – Base Chambéry – Poste définitivement vacant- Niveau 5B – Coeff. 285/477 - Statut employé – A pouvoir immédiatement – Date de clôture le 02 juin 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « la réception des candidatures est en cours au pôle études RH ».</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>11 – Le Pôle Etudes RH a réceptionné 17 candidatures au total : Institution : 2 F – Externes : 15 (14 F + 1H). Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>

<p>12. <u>Appel de candidature Interne 19/2015 – UCANSS N° 16103 – Un (e) Assistant (e) de Service social H/F - La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Echelon local du Service Social de l'Ardèche – Base administrative Annonay – Poste définitivement vacant- Niveau 5B – Coeff. 285/477 - Statut employé – A pouvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2015 – Date de clôture le 03 juin 2015.</u></p> <p>Lors des DP du 21 mai 2015, la Direction nous précisait « la réception des candidatures est en cours au pôle études RH ».</p> <p>Qu'en est-il à ce jour ?</p>	<p><b>12 – Une candidate interne a été retenue pour le poste. La date d'affectation n'est pas fixée à ce jour.</b></p>
<p>13. <u>Appel de candidature interne 21/2015 – des techniciens conseil retraite H/F – la Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Département Retraite Centralisé – Pôle International – Poste définitivement vacant – Niveau 4 – Coeff. 240/377 + 4 % de technicité – A pouvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 – date de clôture le 9 juin 2015.</u></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures (H/F)</p> <p>Des entretiens ont-ils eu lieu ?</p>	<p><b>13 – La direction a réceptionné 105 candidatures : 70 sont Externes (53F/ 17H), 13 sont Institutionnelles (13F) et 22 sont Internes (19F/3H)</b></p> <p><b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p>14. <u>Appel de candidature interne 22/2015 – 1 technicien conseil retraite accueil H/F – la Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Département Offre de Service en Proximité – Pôle proximité 3 – Agence Retraite de Grenoble – Poste définitivement vacant – niveau 4 – Coeff 240/377 + 4 % de technicité + 4 % de guichet – A pouvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 – date de clôture le 9 juin 2015.</u></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures (H/F)</p> <p>Des entretiens ont-ils eu lieu ?</p>	<p><b>14 – La direction a réceptionné 24 candidatures : 23 sont Externes (18F/ 5H) et 1 candidature est Interne (1F).</b></p> <p><b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p>15. <u>Appel de candidature interne 23/2015 – 1 technicien conseil retraite accueil H/F – la Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Département Offre de Service en Proximité – Pôle proximité 1 – Agence Retraite de Lyon Part Dieu – Poste définitivement vacant – niveau 4 – Coeff 240/377 + 4 % de technicité + 4 % de guichet – A pouvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 – date de clôture le 9 juin 2015.</u></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures (H/F)</p> <p>Des entretiens ont-ils eu lieu ?</p>	<p><b>15 – La direction a réceptionné 103 candidatures : 74 sont Externes (48F/ 26H), 12 sont Institutionnelles (12F) et 17 sont Internes (14F/3H)</b></p> <p><b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>

<p>16. <u>Appel de candidature interne 24/2015 – 1 technicien conseil retraite accueil H/F – la Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Département Offre de Service en Proximité – Pôle Proximité 2 – Agence Retraite de Valence – Poste définitivement vacant – niveau 4 – coeff 240/377 + 4 % de technicité + 4 de guichet – A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 – date de clôture le 9 juin 2015.</u></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures (H/F)</p> <p>Des entretiens ont-ils eu lieu ?</p>	<p><b>16 – La direction a réceptionné 23 candidatures : 19 sont Externes (8H/11F), 3 sont Institutionnelles (3F) et 1 candidature est interne (1H)</b></p> <p><b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p>17. <u>Appel de candidature interne 25/2015 – 1 technicien conseil retraite accueil H/F – la Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Département Offre de Service en Proximité – Pôle proximité 3 – Agence Retraite de Chambéry – poste définitivement vacant – niveau 4 – coeff 240/377 + 4 % de technicité + 4 % de guichet – A pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 – date de clôture le 9 juin 2015.</u></p> <p>La Direction a-t-elle reçu des candidatures (H/F)</p> <p>Des entretiens ont-ils eu lieu ?</p>	<p><b>17 – La direction a réceptionné 35 candidatures : 32 sont Externes (24F/8H), 2 sont Institutionnelles (1H/1F) et 1 candidature est Interne (1F)</b></p> <p><b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>

**B - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE**

**18. Problème d'effectifs et de surcharge de travail au département  
Département Vie Autonome à Domicile**

Nous demandons à connaître l'état du stock actuel des dossiers PAP et l'ancienneté du stock pour les mêmes types de dossiers ?

La direction peut-elle nous préciser le nombre de réclamations en instances en précisant les dates d'anciennetés ?

ck	Au 9/05/2014	Au 19/06/2014	Au 17/07/2014	Au 12/09/2014	Au 5/10/2014	Au 07/11/2014	Au 05/12/2014	Au 02/01/2015	Au 06/02/2015	Au 06/03/2015	Au 10/04/2015	Au 13/05/2015
<b>tures oits</b>	546 Dont 103 1 <sup>ère</sup> demandes et 443 réexamens	500 dont 57 1 <sup>ère</sup> demandes et 360 réexamens	481 dont 268 1 <sup>ère</sup> demandes et 162 réexamens	1905 dont 309 1 <sup>ère</sup> Demandes Et 1566 réexamens	1174 dont 168 1 <sup>ère</sup> Demandes Et 1006 réexamens	1081 dont 210 1 <sup>ère</sup> demandes et 871 réexamens	1722 dont 314 1 <sup>ère</sup> demandes et 1408 réexamens	1053 dont 116 1 <sup>ères</sup> demandes et 937 réexamens	1246 dont 114 1 <sup>ères</sup> demandes et 1132 réexamens	639 dont 236 1 <sup>ères</sup> demandes et 616 réexamens	1269 dont 338 1 <sup>ères</sup> demandes et 931 réexamens (échéances juin 2015)	1266 dont 419 1 <sup>er</sup> demandes et 646 réexamens
<b>ation P</b>	524	152	864	895	31	81	721	348	510	269	629	1229
<b>res nelles</b>	4319	4540	2295	59	1486	1181	1296 factures (489 forfaits, 73 factures individuelles, 74 kits et 660 paiements manuels hors PPAS)	1075	982 factures (198 forfaits, 54 factures individuelles et 530 paiements manuels hors PPAS)	446 (102 forfaits, 57 factures individuelles + 261 paiements manuels hors PPAS)	381 (66 forfaits, 74 factures individuelles, 61 kits et 180 paiements manuels hors PPAS)	298
<b>s en nce s ite act</b>	282 (2 mois)	289 (2 mois ½ d'ancienneté)	201 (2 mois d'ancienneté)	161 (6 semaines d'ancienneté)	161 (5 semaines)	89 (3 semaines)	134 (4,5 semaines)	125 (4 semaines)	145 (4,5 semaines)	96 (3 semaines)	134 (4,5 semaines)	76 (4,5 semaines)

18 –

Situation au 12/6/2015 :

**914 ouvertures de droit dont 462 premières demandes**

**622 notifications**

**606 factures**

**71 courriers sont en instance (2 semaines et ½)**

**B – SOUS DIRECTION DES RETRAITES**

**19. Entraide Montpellier**

La Direction peut-elle nous préciser le nombre de dossiers :

- Reçus à ce jour depuis le début de l'opération
- Pris en charge ?
- Terminés ?

**19 – La Direction indique que depuis le début de l'opération 388 dossiers ont été reçus, 43 retournés car hors périmètre, 189 ont été pris en charge, 15 sont en cours au DPQC et 141 ont été terminés.**

<p><b><u>20.Prime de polyvalence</u></b></p> <p>Lors de la réunion des Délégués du Personnel du 18 décembre 2014, à la question relative à l'attribution de leur prime de polyvalence pour les techniciens conseil retraite de la dernière session de formation, la direction avait répondu que 9 TCR ( Technicien Conseil Retraite) vont se voir attribuer le niveau 4 ainsi que la prime de 4% sur la paie de décembre avec effet rétroactif à la date de certification DFI , soit au 13 juin 2014. 2 TCR ont été remis en observation pour 3 mois.</p> <p>La Direction peut-elle maintenant nous dire si les 2 Techniciens Conseil Retraite ont obtenu leur prime de polyvalence et si oui à quelle date ?</p> <p>Et si comme pour les précédentes attributions ont –ils bénéficiés de l'effet rétroactifs ?</p> <p>De plus, nous demandons à connaître les motifs qui avait poussé la Direction à remettre en observation pour 3 mois ces Techniciens Conseil Retraite ?</p>	<p><b>20 – La Direction précise que la prime de polyvalence a été attribuée à l'un des techniciens retraite affecté à l'agence d'Annecy, avec date d'effet rétroactive au 13/06/2014.</b></p> <p><b>Concernant le second technicien qui n'a pas validé la période d'observation consécutive à la formation D'FI retraite, il a été affecté au service CAPTURE.</b></p> <p><b>Les critères de validation de la période d'observation ont été présentés au CE du 10 janvier 2013 (qualité traitement, productivité agent, pilotage, capacité à accueillir du public).</b></p>
<p><b>C – <u>SOUS DIRECTION SUPPORT PRODUCTION</u></b></p>	
<p><b><u>21.Pôle offre de service</u></b></p> <p>Des téléconseillers sont actuellement en formation « retraite » au défi. Depuis leur arrivée à la formation, ils ont perdu leur prime de 4 % (taux de décrochés) or il semblerait que sur les sessions précédentes les téléconseillers auraient conservés cette prime.</p> <p>Qu'en est-il vraiment ? Sachant que la perte de cette prime entraîne une diminution d'environ 60 euros par mois ce qui n'est négligeable à ce jour.</p>	<p><b>21 – La Direction rappelle qu'il s'agit du dispositif de formation institutionnelle D'FI Retraite dispensée par le Pôle Qualité Production.</b></p> <p><b>Sur un plan juridique et dans la mesure où il s'agit d'une prime de fonction, cette prime devrait en effet être supprimée en cas de changement de poste.</b></p> <p><b>Néanmoins et afin de ne pas pénaliser des agents niveau 3 qui s'engagent dans une formation diplômante, les téléconseillers continueront à bénéficier de la prime de 4% pendant la durée de la formation D'FI.</b></p>
<p><b><u>22.Pôle qualité production</u></b></p> <p>Une formation « retraite » est en cours et le premier module « régulation de carrière » est maintenant terminé.</p> <p>Tous les candidats sont-ils éligibles pour le module « liquidation » ? Dans la négative combien de candidats sont-ils concernés ? Ces candidats vont-ils réintégrer leur ancien service ou les services de régularisation de carrière ?</p>	<p><b>22 – Tous les stagiaires ont réussi leur examen de fin du module carrière (épreuve écrite, immersion, note sur dossier). Toutefois, en accord avec l'un des salariés, il a été décidé qu'il poursuivrait son immersion carrière jusqu'à fin septembre. A l'issue de cette immersion, une évaluation sur la base de critères pré-définis en termes de qualité et de capacité de production carrière sera effective, pour décider de la suite donnée à ce parcours de formation.</b></p>



### **23. Poste de Référent Technique**

Lorsqu'il avait été annoncé la création de postes de référent technique en 2013 et lors du Comité d'Entreprise du 12 juin 2014 et du 9 octobre 2014 repris lors des réunions de DP de juillet 2014 et septembre 2014.

La Direction pour la première instance PV du 9 10 2014 a précisé que « Par l'émergence de ce nouvel emploi, la Direction a la volonté : de formaliser le parcours des agents qui souhaitent se positionner sur un poste de référent technique afin de leur permettre notamment , l'accès au niveau 5A, ..... »

Nous nous étonnons qu'au cours du CHSCT du 30 avril 2015, dans l'organisation du secteur Capture des postes de Référent technique sont mentionnés avec un niveau de qualification différent .

Nous demandons à la Direction quand compte -t- elle présenter le nouveau référentiel de Référent technique Capture aux Instances Représentatives du Personnel ?

Nous voulons savoir pourquoi, le poste de référent technique Capture est indiqué avec un niveau 4 alors qu'il dépendent tout comme les autres postes de référents technique de la Direction de l'Assurance Retraite qui eux sont a 5A statut non cadre ?

**23 – La Direction précise que l'intitulé du référentiel niveau 4 à Capture va être modifié afin de ne pas créer de malentendu.**

**La fonction exercée par les niveaux 4 à Capture ne correspond absolument pas aux attendus des postes de référents techniques au sein de la SDR, SDECADE et DACF qui relèvent du niveau 5A.**

**Le nouveau référentiel a bien évidemment été présenté aux IRP dans le cadre du projet CAPTURE en septembre 2014 (CHSCT du 11 septembre et CE du 25 septembre).**

**D - DIRECTION AGENCE COMPTABLE ET FINANCIERE****24.Secteur contrôle**

La direction peut-elle nous préciser le stock de dossiers à contrôler concernant les droits propres, droits dérivés, et révisions ?

2014													2015					
	13/12 2013	10/0 1	17/02	17/0 3	11/4	16/05	16/06	17/07	18/09	15/10	17/11	15/12	12/01	16/02	16/3	20/4	18/05	
DP	1322	1162	1196	153 1	2682	3633	4588	3561	3991	5175	5323	4344	4847	4868	4494	3633	3482	
EJ dépas sées	330	266	231	218	287	460					1739	1101						
PR	371	370	431	437	556	729	890	939	1085	836	839	1125	1075	1194	1193	1482	1517	
REV	1549	1204	1367	948	1057	1096	1503	1762	2333	2595	2939	3229	3440	3891	3938	4238	4294	

Nous préciser l'ancienneté du stock des dossiers des EJ dépassées droits propres ?

EJ Antérieures à Fev 2015	EJ fev 2015	EJ mars 2015	EJ.avril 2015	EJ mai 2015	EJ juil 2015	EJ juillet 2015	EJ Futures 2015
693	194	169	896	681	392	331	126

24 –

Au 15/06/2015, la situation des stocks est la suivante :

➔ Droits Propres : 1700

➔ Droits Dérivés : 1513

➔ Révisions : 3681

La répartition du stock Droits Propres par EJ est la suivante :

➔ EJ antérieures à mars 2015 : 310

➔ EJ mars 2015 : 72

➔ EJ avril 2015 : 88

➔ EJ mai 2015 : 108

➔ EJ juin 2015 : 211

➔ EJ juillet 2015 : 524

➔ EJ août 2015 : 158

➔ EJ septembre 2015 : 156

➔ EJ > septembre 2015 :73

**D - DIRECTION DE LA SANTE AU TRAVAIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL****a) Sous Direction du Service Social****25.Service Social lourdeur de la gestion administrative des déplacements**

A notre demande de simplification des procédures et d'acceptation lors de l'utilisation d'un véhicule de service sans engagement de frais par l'agent que la transmission de la photocopie du carnet de bord soit suffisante pour valider le trajet professionnel, la direction nous informait en DP de mai qu'une note d'instruction était élaborée et soumise à l'arbitrage de l'agence comptable.

Où en sommes nous de la diffusion de cette note ?

25 – La note va être diffusée semaine 25, avec allègement pour les démarches relatives aux véhicules de service (accord recueilli auprès de l'agence comptable).

<p><b><u>26.Service Social départ à la retraite</u></b></p> <p>La direction nous a indiqué que 13 ETP SMS sont susceptibles de partir à la retraite d'ici le 31 décembre 2018. En drôme,1, en isère 4, dans la loire 3, dans le rhône 4 et haute savoie 1.</p> <p>D'ores et déjà, la direction de la branche mène-t-elle une réflexion sur la compensation de ces départs et l'organisation du travail dans les services concernés ?</p>	<p><b>26 – Une étude prospective a été menée par la Direction et présentée aux cadres locales pour repérer les départs potentiels et l'impact selon les sites du ratio AS / SMS.</b></p> <p><b>Les remplacements seront affectés prioritairement sur les sites les moins bien dotés.</b></p> <p><b>Par ailleurs, un groupe de travail sur l'évolution du métier de SMS est en cours, intégrant cette problématique.</b></p>
<p><b><u>27.Service Social CDD</u></b></p> <p>La direction, en réunion de DP de mai, nous informait que les recrutements étaient réalisés par la Drôme (1CDD et 1 CDD STF).</p> <p>Où en sont les recrutements pour les autres départements isère (2 CDD), savoie (1 CDD) et SSR (1 CDD) ?</p> <p>En outre ce personnel (SMS) aura-t-il une formation ? Si c'est le cadre de quel type et de quelle durée ?</p>	<p><b>27 – Deux propositions d'embauche ont été faites pour la Savoie et pour l'Isère.</b></p> <p><b>Deux recrutements sont toujours en cours 1 pour le SSR et 1 dans l'Isère.</b></p> <p><b>L'accompagnement des CDD se fera au sein des services dans lesquels ils seront affectés.</b></p>
<p><b><u>28.Service social ordinateurs portables</u></b></p> <p>En décembre 2014, la Direction nous informait de la concrétisation de la phase de déploiement d'ordinateurs portables.</p> <p>Ain : maintien de 4 ordinateurs portables</p> <p>Ardèche : 1 ordinateur portable</p> <p>Rhône : 1 ordinateur probablement 3 à terme</p> <p>Aucun en Isère, Loire, Savoie et Haute Savoie.</p> <p>Un test avec une clé 3G devait être réalisé en janvier à Aix les Bains.</p> <p>Où en est-on de ce test « dont dépend l'opportunité de poursuivre le déploiement » ?</p> <p>Dans la Loire, un test identique a été réalisé avec des résultats peu probants.</p> <p>Quels sont ces résultats ? A quoi est dû le peu de satisfaction ?</p> <p>D'autres voies ne sont-elles pas à explorer ?</p> <p>A l'heure où l'informatique est un outil principal de communication et incontournable dans le travail, il est impensable que le personnel du service social ne soit pas doté de cet outil.</p>	<p><b>28 – Toutes les possibilités de déploiement ont été étudiées à ce jour.</b></p> <p><b>Le déploiement est stoppé du fait d'une problématique d'accès :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à des lignes ADSL par l'hébergeur (plus de possibilité Carsat),</li> <li>- à des clés 3G (marché réduit et connexion variable selon les sites).</li> </ul> <p><b>La réflexion sera intégrée à l'étude réalisée en 2015 sur les lieux de permanence.</b></p>

<b>F.O.</b>	
<p><b>1) <u>VACANCES DE POSTE</u></b></p> <p>Nous souhaiterions savoir si les postes ci-dessous ont été pourvus : Dans l'affirmative, <u>à quelle date ?</u> Combien de candidats H/F interne/externe à notre organisme ont postulé et <u>ont maintenu leur demande ?</u> Combien ont été retenus?</p>	
<p><b><u>Appel n°27/2015</u></b></p> <p>Vacance définitive d'un poste de contrôleur de sécurité à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social, Direction des risques professionnels et de la santé au travail, niveau 7coeff 360/587 statut cadre filière technique, à pourvoir à compter du 02/11/2015. Date limite de réception des candidatures le 22/06/2015.</p>	<p><b><u>Appel 26/2015</u></b></p> <p><b>37 candidatures ont été réceptionnées (23 H externes et 14 F externes)</b></p>
<p><b><u>Appel n°26/2015</u></b></p> <p>Vacance définitive d'un poste d'ingénieur conseil à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social pour la Direction des Risques professionnels et de la santé au travail niveau 10A coeff 570/785 statut cadre filière technique à pourvoir à compter du 02/11 :2015 Date limite de réception des candidatures le 22/06/2015.</p>	<p><b><u>Appel 27/2015</u></b></p> <p><b>66 candidatures ont réceptionnées (Institution : H / 1 - F / 2 Internes : 1F / Externes : H / 33 - F / 29)</b></p>
<p><b><u>Appel n°25/2015</u></b></p> <p>Vacance définitive d'un poste de technicien conseil retraite à la Direction de l'Assurance retraite Département Offre de service en proximité, Pôle 2, Agence de Valence niveau 4 coeff 240/377 + 4%de technicité + 4% de guichet, à pourvoir compter du 01/09/2015. Date limite de réception des candidatures le 09/06/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°25/2015</u></b></p> <p><b>La direction a réceptionné 35 candidatures : 32 sont Externes (24F/8H), 2 sont Institutionnelles (1H/1F) et 1candidature est Interne (1F)</b>  <b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p><b><u>Appel n°24/2015</u></b></p> <p>Vacance définitive d'un poste de technicien conseil retraite accueil à la Direction de l'Assurance Retraite Département Offre de service en proximité, Pôle 3, Agence retraite de Chambéry niveau 4 coeff 240/377 + 4% de technicité + 4% de guichet, à pourvoir à compter du 01/09/2015. Date limite de réception des candidatures le 10/06/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°24/2015</u></b></p> <p><b>La direction a réceptionné 23 candidatures : 19 sont Externes (8H/11F), 3 sont Institutionnelles (3F) et 1 candidature est interne (1H)</b>  <b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>

<p><b><u>Appel n°23/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de technicien conseil retraite accueil à la Direction de l'Assurance Retraite Département Offre de service en proximité, Pôle 1, Agence retraite Lyon Part-Dieu niveau 4 coeff 240/377 + 4 % de technicité et 4% de guichet. A pourvoir à compter du 01/09/2015. Date limite de réception des candidatures le 09/06/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°23/2015</u></b>  <b>La direction a réceptionné 103 candidatures : 74 sont Externes (48F/ 26H), 12 sont Institutionnelles (12F) et 17 sont Internes (14F/3H)</b>  <b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p><b><u>Appel n°22/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de technicien conseil retraite accueil à la Direction de l'Assurance Retraite niveau 4 coeff 240/377 + 4% de technicité +4% de guichet Département offre de service en proximité, Pôle 3, Agence retraite de Grenoble, à pourvoir à compter du 01/09/2015. Date limite de réception des candidatures le 09/06/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°22/2015</u></b>  <b>La direction a réceptionné 24 candidatures : 23 sont Externes (18F/ 5H) et 1 candidature est Interne (1F).</b>  <b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p><b><u>Appel n°21/2015</u></b>  Vacances définitives de techniciens conseils retraite à la Direction de l'Assurance Retraite Département Retraite Centralisé Pôle International niveau 4 coeff 240/377 +4% de technicité  A pourvoir à compter du 01/09/2015. Date limite de réception des candidatures le 09/06/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°21/2015</u></b>  <b>La direction a réceptionné 105 candidatures : 70 sont Externes (53F/ 17H), 13 sont Institutionnelles (13F) et 22 sont Internes (19F/3H)</b>  <b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p><b><u>Appel n° 20/2015</u></b>  Vacance définitive d'une responsable adjointe à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social niveau 6 coeff 315/512 statut cadre Echelon local de l'Isère Base Grenoble à pourvoir immédiatement. Date limite de réception des candidatures le 27/05/2015.</p>	<p><b><u>Appel n° 20/2015</u></b>  <b>Une candidate de l'Institution a été retenue pour le poste. La date de prise de fonctions au 14 septembre 2015 est à confirmer (contact avec l'organisme cédant).</b></p>
<p><b><u>Appel n° 19/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'assistant de service social niveau 5B coeff 285/477 statut employé à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social Echelon local de l'Ardèche Base Annonay à pourvoir immédiatement. Date limite de réception des candidatures le 03/06/2015.</p>	<p><b><u>Appel n° 19/2015</u></b>  <b>Une candidate interne a été retenue pour le poste. La date d'affectation n'est pas fixée à ce jour.</b></p>
<p><b><u>Appel n°18/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'assistant de service social niveau 5B coeff 285/477 statut employé à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social, Echelon local de Savoie Base Chambéry, à pourvoir immédiatement. Date limite de réception des candidatures le 02/06/2015</p>	<p><b><u>Appel n°18/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 17 candidatures au total : Institution : 2 F – Externes : 15 (14 F + 1H).</b>  <b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>

<p><b><u>Appel n°17/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de cadre technique niveau 6 coeff 315/512 statut cadre à la Direction de la Relation Client pour son département juridique et relations clients Service recours amiables et recouvrement à pourvoir immédiatement. Date limite de réception des candidatures le 29/05/2015.</p>	<p><b><u>Appel n°17/2015</u></b>  <b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p><b><u>Appel n°16/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'attaché de direction à la Direction de l'Action Sociale poste niveau 7 coef :360/587 filière technique à pourvoir immédiatement. 9 candidatures réceptionnées dont 2 institution et 7 externes ?</p>	<p><b><u>Appel n°16/2015</u></b>  <b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p><b><u>Appel n°15/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de gestionnaire de production h/F à la Direction des Systèmes d'Information pour son Département Production poste niveau 4B coef : 338/567 statut employé à pourvoir immédiatement. 13 candidatures réceptionnées en externe ?</p>	<p><b><u>Appel n°15/2015</u></b>  <b>Le Pôle Etudes RH a réceptionné 46 candidatures au total : 1 candidature interne (H) et 45 candidatures externes (41 H et 4F). Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p><b><u>Appel n°14/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste d'expert en infrastructures matériel logiciel h/f à la Direction des Systèmes Informatiques pour son Pôle Infrastructures poste Niveau 6 coef : 397/672 à pourvoir immédiatement (statut cadre filière technique). 4 candidatures réceptionnées dont 2 internes, 1 externe et 1 institution ?</p>	<p><b><u>Appel n°14/2015</u></b>  <b>7 candidatures (H) réceptionnées : 2 internes + 1 institution + 4 externes</b>  <b>Les opérations de recrutement sont en cours de réalisation.</b></p>
<p><b><u>Appel n° 13/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de chargé de missions h/f à la Direction de l'Assurance Retraite pour son Département Qualité et Offre de Service Multi Canal (DQOSMC) Niveau 5B coef : 285/477 à pourvoir immédiatement (statut cadre). 9 candidatures internes ?</p>	<p><b><u>Appel n° 13/2015</u></b>  <b>Le candidat interne retenu a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2015.</b></p>
<p><b><u>Appel n°12/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de responsable de l'agence retraite de Bourg en Bresse h/f  A la Direction de l'Assurance Retraite recrute pour sa Sous-Direction des Retraites  Département Offre de Service en Proximité - Pôle Proximité 2. Niveau 7 – Coef. 360/587 (statut cadre). 17 candidatures réceptionnées en interne transmises à la Branche pour étude le 7 mai 2015 ?</p>	<p><b><u>Appel n°12/2015</u></b>  <b>Dossier en attente de décision de recrutement.</b></p>

<p><b><u>Appel n°11/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de responsable de l'agence retraite de Saint-Etienne h/f à la Direction de l'Assurance Retraite recrute pour sa Sous-Direction des Retraites Département Offre de Service en Proximité Pôle Proximité 2. Niveau 7 – Coef. 360/587 (statut cadre). 10 candidatures réceptionnées dont 2 internes, 3 institution et 5 externes transmises pour étude à la Branche le 7 mai 2015 ?</p>	<p><b><u>Appel n°11/2015</u></b>  <b>Dossier en attente de décision de recrutement.</b></p>
<p><b><u>Appel n°10/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de responsable - h/f à la Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social pour la Sous Direction de la Tarification des Risques Professionnels. Niveau 5B – Coeff. 285/477 (Statut Cadre). 7 candidatures en interné transmises le 11 mai pour étude ?</p>	<p><b><u>Appel n°10/2015</u></b>  <b>La candidate interne retenue a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2015.</b></p>
<p><b><u>Appel n°09/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste de charge(e) de recherches et d'enquêtes - h/f à la Direction de l'Action Sociale pour le Département Accompagnement de Projets et Relations Partenariales. Niveau 5B – Coeff. 285/477 (statut cadre). 16 candidatures internes transmises pour étude à la Branche ?</p>	<p><b><u>Appel n°09/2015</u></b>  <b>Dossier en attente de décision de recrutement.</b></p>
<p><b><u>Appel n°08/2015</u></b>  Vacance définitive d'un poste un(e) responsable adjoint(e) de service social h/f à Direction de la santé au travail et de l'accompagnement social pour son service social échelon local du service social de l'Isère- Base administrative GRENOBLE. Niveau 6- Coeff. 315/512. Une seule candidature réceptionnée. La candidate a-t-elle été retenue ?</p>	<p><b><u>Appel n°08/2015</u></b>  <b>Appel infructueux. Un nouvel appel a été lancé (appel n° 20).</b>  <b><u>Appel n° 20</u> : Une candidate de l'Institution a été retenue pour le poste. La date de prise de fonctions au 14 septembre 2015 est à confirmer (contact avec l'organisme cédant).</b></p>
<p><b><u>DOSICAR</u></b></p> <p>2) Quel est l'état du stock actuel par activité ? (OD 1266 dont 419 1<sup>er</sup> demandes, 646 réexamens, notif PAP 1229, Factures 298 au 13 mai 2015) ?</p> <p>3) Combien y a-t-il de courriers de réclamations en instance et quelle est la date du plus ancien? (76 courriers, 4,5 semaines d'ancienneté au 13 mai 2015)</p>	<p><b>2) Situation au 12/6/2015 :</b></p> <p><b>914 ouvertures de droit dont 462 premières demandes</b></p> <p><b>622 notifications</b></p> <p><b>606 factures</b></p> <p><b>3) 71 courriers de réclamation en instance (2 semaines et ½)</b></p>

<p><b><u>AGENCE CPHORA</u></b></p> <p>4) Quel est le stock de dossiers révisions dans ce secteur ? (de 12 528 au mois de mai)</p>	<p>4 – La Direction indique que le stock de révision à CPHORA est de 13 132.</p>
<p><b><u>CONTROLE</u></b></p> <p>5) Au 18/05/2015, la situation des stocks est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Droits Propres : 3482</li> <li>→ Droits Dérivés : 1517</li> <li>→ Révisions : 4294</li> </ul> <p>La répartition du stock Droits Propres par EJ est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ EJ antérieures à février 2015 : 693</li> <li>→ EJ février 2015 : 194</li> <li>→ EJ mars 2015 : 169</li> <li>→ EJ avril 2015 : 896 <ul style="list-style-type: none"> <li>→ EJ mai 2015 : 681</li> </ul> </li> <li>→ EJ juin 2015 : 392</li> <li>→ EJ juillet 2015 : 331</li> <li>→ EJ août 2015 ?</li> <li>→ EJ &gt;août 2015 ?</li> </ul>	<p>5 –</p> <p><b>Au 15/06/2015, la situation des stocks est la suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Droits Propres : 1700</li> <li>→ Droits Dérivés : 1513</li> <li>→ Révisions : 3681</li> </ul> <p><b>La répartition du stock Droits Propres par EJ est la suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ EJ antérieures à mars 2015 : 310</li> <li>→ EJ mars 2015 : 72</li> <li>→ EJ avril 2015 : 88</li> <li>→ EJ mai 2015 : 108</li> <li>→ EJ juin 2015 : 211</li> <li>→ EJ juillet 2015 : 524</li> <li>→ EJ août 2015 : 158</li> <li>→ EJ septembre 2015 : 156</li> <li>→ EJ &gt; septembre 2015 :73</li> </ul>
<p><b><u>LIQUIDATION</u></b></p> <p>6) La Direction peut elle nous indiquer le nombre exact et total (agences + siège) de demandes réceptionnées et non enregistrées à ce jour (503 en mai) ?</p>	<p>6 – La Direction précise que 488 demandes sont à enregistrer à ce jour.</p>



**EFFECTIF**

7) Dans les tableaux la Direction peut elle nous indiquer l'état des effectifs à ce jour en précisant le motif de l'absence et le nombre de postes vacants.

ANNEE 2013-2014	Conseiller Retraite		Agents Retraite	
	JANVIER-2014		JANVIER-2014	
	ETP Théo	ETP Réel	ETP Théo	ETP Réel
01-Bourg en Bresse	2,00	2,00	14,06	14,06
07-Vals les Bains	1,00	1,00	9,24	9,24
26-PAR Montelimar	1,00	1,00		
26-Valence	3,00	3,00	6,85	6,85
38-Bourgoin Jallieu	1,00	1,00	8,66	8,66
38-Grenoble	2,54	2,54	16,77	13,77
38-PAR Voiron	1,00	1,00		
38-Vienne	1,00	1,00	6,59	4,77
42-Roanne	0,82	0,82	11,18	11,18
42-St Etienne	3,00	3,00	21,53	19,53
69-Lyon Part-Dieu	1,00	1,00	17,40	15,40
69-Lyon-Vaise			13,74	12,74
69-Vénissieux	2,00	1,50	13,80	12,80
69-Villefranche	1,00	1,00	8,23	8,23
69-Villeurbanne			13,26	13,26
73-Chambéry	2,00	2,00	14,82	12,82
74-Annecy	1,00	1,00	10,11	9,65
74-PAR Annemasse	1,82	1,00		
CPHORA			18,25	16,25
IDRHAS			17,75	16,93
Réseau Proximité	3,00	3,00		
SAE			8,08	8,08
SRI-1			20,80	20,80
SRI-2			20,60	20,60

7) La Direction confirme qu'elle ne répondra pas à cette question, conformément aux réponses apportées les derniers mois.

<p><b><u>MICRO FILM</u></b></p> <p>8) Quel est l'état du stock de recherches pour ce secteur en interne (76 au 04/05/2015)?</p> <p>9) y compris les demandes émanant des organismes extérieurs (72 au 20/04/2015) ?</p>	<p><b>8 – Le stock de recherches en interne pour ce secteur est de 102 (au 12/06/15)</b></p> <p><b>9 – Le stock de demandes émanant des organismes extérieurs est de 132 (au 12/06/15)</b></p>
<p><b><u>DPLF</u></b></p> <p>10) La Direction peut-elle nous indiquer le volume de dossiers terminés en avril et non terminés à ce jour relevant de ce secteur</p>	<p><b>10 – En cumulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 16 juin 2015, le PLF a terminé 96 dossiers et 283 dossiers sont en cours d'instruction.</b></p>
<p><b><u>GARAGE A VELO</u></b></p> <p>Le 5/06/2015 un agent s'est fait dérobé son vélo cadennassé, déposé dans le garage extérieur et accessible avec le badge.</p> <p>L'individu qui a commis le larcin a été vu par les caméras de surveillance à 15h02.</p> <p>L'assurance « Dommages aux biens » de la CARSAT contactée pour un remboursement ne couvre pas les biens des agents dans un local appartenant à la CARSAT.</p> <p>L'assurance « Vol » de l'agent ne couvre pas le dommage car le vol a eu lieu dans un local privé.</p> <p>11 ) A quoi sert un garage d'accès restreint si les biens entreposés ne sont pas en sécurité ?</p>	<p><b>11 – Le garage permet de favoriser les déplacements en vélo.</b></p> <p><b>A ce jour, il est sécurisé par un contrôle d'accès à l'entrée et par des caméras de surveillance.</b></p> <p><b>Des aménagements sont prévus (cf réponses ci-dessous)</b></p>
<p>12) Le contrat d'assurance souscrit par la CARSAT pourrait il être revu pour que ce type de dommage soit pris en charge ?</p>	<p><b>12 – L'assureur a été sollicité sur ce point : il n'est pas possible de souscrire une garantie pour les biens personnels des agents dans le cadre de l'assurance dommage aux biens professionnelle.</b></p>
<p>13) L'accès en entrée dudit local se fait sur présentation du badge, ne pourrait il en être de même pour la sortie ? Un individu extérieur à la CARSAT aurait beaucoup plus de difficultés pour sortir impunément.</p>	<p><b>13 – Suite au vol récent, un contrôle d'accès en sortie du garage à vélo est à l'étude et sera installé prochainement (devis en cours).</b></p>
<p>14) Quel est le rôle des gardiens quand ils sont témoins d'un vol ou d'une dégradation ?</p>	<p><b>14 et 15 - Dès lors où les gardiens sont témoins d'un évènement suspect (intrusion, vol ...), ils ont pour mission d'intervenir sur place pour une levée de doute, le cas échéant, il est de leur compétence de maîtriser la situation</b></p>

<p>15) Ont ils capacité à intervenir pour retenir un individu dans l'attente de l'arrivée des forces de l'ordre ?</p>	<p><b>et d'alerter les services de police.</b></p>
<p>16) Quelle est la nature du contrat d'assurance des parkings en sous sol à Aubigny ?</p> <p>17) Est' il de même nature ?</p> <p>18) Si oui, comment sont pris en charge les dommages aux véhicules stationnés ?</p>	<p><b>16 – 17 et 18 – Il s'agit d'un contrat dommages aux tiers, risques annexes, risques techniques et informatiques.</b></p> <p><b>S'agissant des dommages aux véhicules stationnés, les garanties sont acquises si les dégâts sont dus au bâtiment (effondrement, dégât des eaux ...).</b></p>
<p><b><u>RTT</u></b></p> <p>Comme suite aux régularisations en sans solde pour plusieurs agents, il apparait après vérification que plusieurs agents ont une demi journée de RTT à reporter sur l'exercice suivant.</p> <p>Dans votre réponse du 21/05/2015 à notre question 15, vous dites que « le système a calculé du droit jusqu'au 31/05/2015 pour notifier un solde négatif », or il apparait que cette réponse n'est pas exacte.</p> <p>19) Pouvez-vous rembourser la somme que vous avez prélevée à tort pour ces agents, il n'est pas normal qu'ils aient eu une retenue sur salaire et que, dans le même temps, ils aient un report RTT positif ?</p> <p>Un traitement trop précoce induit des réponses erronées et génère du travail inutile.</p>	<p><b>19 – Il est rappelé que la régularisation au cours du mois de mai a été adoptée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>pour répondre aux demandes d'agents pour qui une régularisation en juin était trop tardive</b></li> <li>➤ <b>pour permettre, le cas échéant, une régularisation en sans solde sur le salaire d'un mois majoré de la prime de vacances</b></li> <li>➤ <b>car, dans la majorité des cas, le service du personnel dispose en mai des éléments permettant cette régularisation.</b></li> </ul> <p><b>Pour les cas auxquels il est fait référence et dont le service du personnel n'a pas connaissance, les agents concernés sont invités à se manifester auprès de M. AMARO (260 9703) ou Mme FEYEU (260 9884)</b></p>
<p>20) A l'avenir pourriez-vous attendre la fin de l'exercice de référence pour notifier et régulariser les éventuels indus ?</p> <p>Par ailleurs vous répondez à un agent qui a un report positif sur l'exercice suivant que « toute RTT, quel que soit l'exercice auquel elle se rapporte n'est pas assimilée à de la présence. En conséquence lorsque vous reportez des RTT d'un exercice sur l'autre cela réduit d'autant votre temps de présence effective »</p> <p>Nous vous rappelons que les jours RTT sont des récupérations d'heures déjà effectuées et que les heures non prises ne peuvent pas être supprimées (cf Art 5/2 Modalités d'acquisition des jours de repos RTT ne faisant pas partie des jours réduisant le droit)</p> <p>21) La Direction peut elle préciser les conditions strictes d'application de l'Accord sur l'Aménagement du et la réduction du temps de travail ?</p>	<p><b>20 et 21 – En fonction de l'analyse des cas précédents, il pourra être envisagé de décaler le contrôle de fin d'exercice.</b></p> <p><b>L'article 5/2 relatif aux modalités d'acquisition des jours de repos RTT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>précise que ces jours ne sont pas des jours de congés payés et qu'ils sont acquis en fonction du temps théorique de travail effectif ou assimilé réalisé pendant l'exercice</b></li> <li>- <b>cite les périodes assimilées à du travail effectif (les jours d'absence RTT ne sont pas assimilés à du travail effectif).</b></li> </ul> <p><b>La Direction confirme donc que le report automatique de deux jours de RTT de l'exercice N sur l'exercice N+1 peut éventuellement, <u>s'il est cumulé avec des absences pénalisantes</u>, entraîner une réduction du droit à RTT sur l'exercice N+1 dans la mesure où les jours RTT ne sont pas assimilés à du temps de travail effectif.</b></p>

<p><b><u>ISOLATION PHONIQUE SECTEUR 3D</u></b></p> <p>22) La Direction pourrait elle nous préciser quel est le matériau utilisé pour l'isolation phonique de ce secteur ?</p> <p>23) Toutes les mesures ont-elles été prises pour identifier le niveau de toxicité de ce matériau ainsi que les précautions pour son utilisation ?</p>	<p><b>22 et 23 – Il s'agit de dalles de faux plafonds minérales avec un taux d'absorption de 1.</b></p> <p><b>Le service prévention de la Carsat de Clermont Ferrand réalisera un audit acoustique dès le lors que le service sera en situation de travail.</b></p> <p><b>Ce matériau est doté d'un label ECO et n'est bien évidemment en aucun cas toxique.</b></p>
<p><b><u>SECTEUR RETRAITE</u></b></p> <p>Un grand nombre d'assurés ayant contacté différents service de la CARSAT (carrière, retraite, PFS..) ont reçu par le biais de l'Outil Retraite un courrier leur signalant qu'ils pourraient être approchés, via le téléphone, par un enquêteur de l'Institut The Links.</p> <p>24) Quelles sont les finalités de cette enquête de satisfaction ?</p> <p>A aucun moment la Direction n'a communiqué sur ce sujet et fait part de cette enquête aux ARL, ARC, Techniciens Carrière ou Téléconseillers.</p>	<p><b>24 – Il s'agit de l'enquête nationale de satisfaction lancée chaque année auprès d'un panel de nouveaux retraités, visant à mesurer le niveau de satisfaction des assurés sur l'ensemble des canaux de contact et de lancer les pistes d'amélioration du service.</b></p> <p><b>Réalisée auparavant par l'Institut Louis Harris, suite à nouvel appel d'offres national, cette enquête est depuis l'année dernière réalisée par l'Institut The Links.</b></p>
<p>25) Avez-vous déjà quelques chiffres à communiquer ?</p>	<p><b>25 – Les résultats seront connus en fin d'année.</b></p>
<p>26) Avez-vous fait un appel d'offres avant de choisir les services de l'institut The Links ?</p> <p>De plus, dans ce courrier « Enquête de satisfaction » adressé aux assurés, une répétition s'est glissée. Espérons que les destinataires ne soient pas des férus d'orthographe ou des professeurs de français !!</p>	<p><b>26 – Cette question n'appelle pas de réponse au regard des éléments indiqués ci-dessus.</b></p>

### **AGENCE DE ST ETIENNE**

Lors de la visite lundi 13 avril 2015 de Mme FABRE et de M QUEY, la Direction confirmait aux ARL qu'ils n'auraient plus à effectuer la moindre journée de contrôle, grâce à l'équipe volante d'ARL nouvellement mise en place pour contrôler les dossiers et grâce au recrutement de 7 ARC.

Or, à peine deux mois écoulés, les ARL ont effectués 2 journées de contrôle (4 et 11 juin). De ce fait, les ARL doivent intégrer dans leur quotidien, ordres, contre ordres,

A St Etienne nous déplorons :

1 départ en retraite

1 ARL devenu cadre technique non remplacé dans son poste de base

1 ARL devenu référent technique non remplacé

S'ajoutent de fréquents arrêts, non remplacés, pour maladie ou plusieurs mi temps thérapeutiques, semble-t-il, non compensés.

L'annonce par mail le 8 juin du recrutement de 17 CDI pour les services retraite a été accueillie avec satisfaction par nos collègues.

27) L'agence de St Etienne bénéficiera-t-elle d'affectation de CDI dans le cadre de cette mesure d'embauches ?

**27 – La Direction a expliqué, dans un message adressé à l'ensemble du personnel Retraite et Contrôle, les modalités particulières de liquidation et de contrôle mises en place dans le cadre de la liquidation provisoire. Ces modalités ne peuvent en aucun cas être comparées au dispositif d'aide antérieur.**

**La Direction précise qu'il n'est pas prévu de recrutement de CDI pour l'agence de ST ETIENNE.**

### **SERVICE CONTROLE**

Dans le mail adressé via BEEP le mardi 8 juin par Mme MEDOLAGO, celui-ci traduisait une sélection faite en interne de 68 ARL pour effectuer du contrôle.

28) Sur quels critères le ciblage a-t-il été effectué ?

29) Les 68 ARL étaient-ils tous volontaires ?

30) La Direction peut-elle confirmer qu'il ne serait pas fait appel à d'autres ARL que ceux sélectionnés pour réaliser les journées de contrôle ?

**28 – 29 – 30 –**

**La Direction précise que le critère retenu pour sélectionner les agents était un taux IQL supérieur ou égal à 90%.**

**Pour cette opération il n'a pas été fait appel au volontariat.**

**En cas de nouvelle opération de ce type, les mêmes critères seront appliqués pour sélectionner les agents susceptibles d'aider ponctuellement le Contrôle.**

## **FRAIS DE DEPLACEMENT**

31) Le montant de l'indemnité kilométrique a-t-il changé, sur le barème UCANSS, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ?

A titre d'exemple, en 2014, pour un véhicule de moins de 6cv, le km était remboursé à hauteur de 0,57 euro (jusqu'à 10 000km). En 2015, le montant est de 0,56 euro du km.

32) D'où provient cette variation ?

**31 et 32 - La Direction précise qu'elle fait application de l'avenant modifiant le protocole d'accord concernant les frais de déplacement du 11 mars 1991 qui a été signé le 24 mars 2015 par l'UCANSS et un certain nombre d'organisations syndicales.**

**Cet avenant est bien évidemment disponible sur le site de l'UCANSS**

**Cet avenant prévoit les dispositions suivantes en son article 2 :**

En application de l'article 6 du Protocole d'accord du 26 juin 1990 et compte tenu de l'évolution constatée des indices INSEE « Carburant » et « Entretien de véhicules personnels », les montants des indemnités kilométriques sont portés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à :

NOMBRE DE KILOMÈTRES PARCOURUS DANS L'ANNÉE CIVILE	VÉHICULE AUTOMOBILE DE 5 CV FISCAUX ET MOINS	VÉHICULE AUTOMOBILE DE 6 ET 7 CV FISCAUX	VÉHICULE AUTOMOBILE DE 8, 9 CV FISCAUX ET PLUS
Jusqu'à 10.000 kms	0,56 € / km	0,67 € / km	0,75 € / km
Au-delà de 10.000 kms	0,40 € / km	0,57 € / km	0,59 € / km